

## *Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François*

Séance régulière du Conseil de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François, tenue au 810, Montée du Parc, à Richmond (Québec) **LE MERCREDI 21 JANVIER 2015, À 19 h** sous la présidence de monsieur Luc Cayer, préfet et maire de la municipalité de Stoke.

### **Présences :**

Cécile Laliberté, mairesse de Bonsecours  
Herman Herbers, maire de Cleveland  
Pierre-Luc Gagnon, maire de Kingsbury  
Michel Carbonneau, maire de Lawrenceville  
Robert Ledoux, maire de Maricourt  
James Johnston, maire du Canton de Melbourne  
François Boissonneault, maire de Racine  
Marc-André Martel, maire de Richmond  
Louis Coutu, maire de Sainte-Anne-de-la-Rochelle  
Hervé Provencher, maire de Saint-Claude  
Jean-Luc Beauchemin, maire de Saint-Denis-de-Brompton  
Manon Jolin, représentante de Saint-François-Xavier-de-Brompton  
Lucie Gauthier, représentante de Stoke  
Claude Mercier, maire d'Ulverton  
Patrice Desmarais, maire du Canton de Valcourt  
Renald Chênevert, maire de Valcourt  
Rolland Camiré, maire de Val-Joli  
Sylvie Bureau, mairesse de Windsor  
Manon Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière

### **Absences :**

Claude Sylvain, maire de Saint-François-Xavier-de-Brompton  
Steeves Mathieu, représentant de Stoke

### **Invités :**

Danièle Tremblay, adjointe administrative  
Karine Bonneville, responsable du service de l'aménagement et d'urbanisme  
Jocelyn St-Jean, directeur général du CLD du Val-Saint-François  
Martine Auray, Québec en forme  
Jean-Philippe Bachand, Commission scolaire des Sommets  
Citoyens (5)

### **1. Mot de bienvenue par le préfet;**

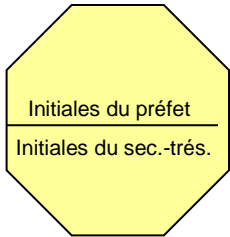
Le préfet, monsieur Luc Cayer, débute la réunion en souhaitant la bienvenue à tous les membres à cette séance régulière du Conseil de la MRC du Val-Saint-François. Il souhaite aussi la bienvenue à madame Manon Jolin en remplacement du maire de Saint-François-Xavier-de-Brompton et à madame Lucie Gauthier en remplacement de Steeves Mathieu, représentant de la municipalité de Stoke.

### **2. Présences;**

Madame la secrétaire-trésorière note la présence des maires.

### **3. Constatation de la régularité de la convocation et du quorum;**

IL Y A QUORUM.



## *Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François*

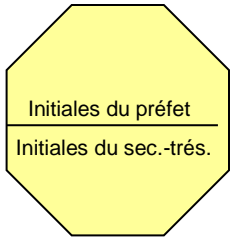
### **4. Lecture et adoption du projet de l'ordre du jour;**

#### Projet d'ordre du jour

Séance régulière du Conseil de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François, le MERCREDI, 21 janvier 2015 à 19 h, au 810, Montée du Parc à Richmond, Québec.

---

1. Bienvenue par Monsieur le préfet;
2. Présences;
3. Constatation de la régularité de la convocation et du quorum par Monsieur le préfet qui déclare, selon le cas, la séance régulièrement tenue ou non;
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
5. Période de questions par le public (temps alloué : 15 minutes);
6. Lecture et adoption du procès-verbal du 17 décembre 2014 (doc.);
7. Présentation d'un organisme ou d'un individu;
  - 7.1 Québec en forme;
  - 7.2 Commission scolaire des Sommets;
8. Correspondance
  - 8.1 Dépôt et retour sur la correspondance reçue pendant la période du 18 décembre 2014 au 14 janvier 2015 (doc.);
  - 8.2 Lecture et retour sur la correspondance reçue pendant la période du 15 janvier 2015 au 21 janvier 2015;
  - 8.3 Adoption des rapports et de la correspondance par résolution du Conseil, le cas échéant;
9. Aménagement
  - 9.1 Traitement des demandes de claims miniers dans le Val-Saint-François (doc.)
  - 9.2 Contrat à Bios-consultants dans le cadre du PDZA;
10. Évaluation
  - 10.1 Dépôt du rapport mensuel du mois de décembre 2014 sur la tenue à jour, questions et commentaires (doc.);
11. Rapport des comités;
12. Cour municipale;
13. Suivi des dossiers;
14. CLD du Val-Saint-François
  - 14.1 Suivi concernant le service de développement régional et local;
    - 14.1.1 Recommandation du comité de suivi : Réorganisation des services et description de tâches - Approbation par résolution le cas échéant;
    - 14.1.2 Autres suivis concernant la transition des mandats du CLD;



## *Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François*

15. Divers
  - 15.1 Adoption du Rapport 2014 pour la reddition de compte - Programme d'aide financière aux MRC (doc.);
  - 15.2 Données de la richesse foncière uniformisée (doc.);
  - 15.3 Résolution demandant au MTQ de procéder à l'installation d'un cinémomètre photographique sur le territoire de la MRC;
  - 15.4 Conseil sans papier;
16. Période de questions par le public (temps alloué : 15 minutes);
17. Levée de la séance.

**CA-15-01-01**

### **Résolution :**

**ATTENDU QUE** chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance lequel, a été lu par madame la directrice générale;

Il est proposé par monsieur Louis Coutu, appuyé par monsieur Robert Ledoux et résolu,

**QUE** l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit adopté tel que modifié en ajoutant les points suivants :

- 7.1 Québec en forme;
- 7.2 Commission scolaire des Sommets;
- 15.4 Conseil sans papier.

Proposition adoptée.

### **5. Période de questions par le public (temps alloué : 15 minutes);**

Monsieur le préfet s'enquiert auprès des observateurs présents afin de savoir qui d'entre eux souhaite se faire entendre par le Conseil de la MRC du Val-Saint-François.

Aucune personne n'ayant manifesté le désir de profiter de cette période de questions, monsieur le préfet appelle immédiatement le point suivant de l'ordre du jour.

### **6. Lecture et adoption du procès-verbal du 17 décembre 2014 (doc.);**

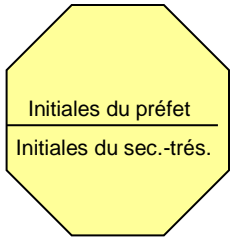
**CA-15-01-02**

### **Résolution :**

**ATTENDU QUE** tous et chacun des membres de ce Conseil ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance du Conseil;

Il est proposé par monsieur François Boissonneault, appuyé par madame Sylvie Bureau et résolu,

**QUE** madame la secrétaire-trésorière, Manon Fortin soit exemptée de faire la lecture du procès-verbal de la séance du Conseil tenue le 17 décembre 2014 et que ledit procès-verbal soit adopté tel que déposé.



## *Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François*

Proposition adoptée.

### **7. Présentation d'un organisme ou d'un individu;**

#### **7.1 Présentation Québec en forme par madame Martine Auray;**

Madame Martine Auray explique le mandat de Québec en forme et dépose le Guide administratif des projets locaux. Elle explique aussi le lien entre la coordonnatrice de Val en forme et l'employeur à la suite de plusieurs questions à savoir : qui est l'employeur véritable.

#### **7.2 Présentation Commission scolaire des Sommets par monsieur Jean-Philippe Bachand;**

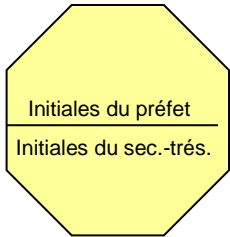
Monsieur Jean-Philippe Bachand présente la proposition de regroupement de la Commission scolaire des Sommets et demande l'appui de la MRC.

### **Proposition ministérielle de regroupement des commissions scolaires – Appui à la Commission scolaire des Sommets**

CA-15-01-03

#### **Résolution :**

- ATTENDU** la proposition de regroupement des territoires des trois commissions scolaires francophones de l'Estrie déposée par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le 20 novembre 2014;
- ATTENDU QUE** la proposition prévoit la création d'une seule commission scolaire francophone en Estrie pour le 1er juillet 2016;
- ATTENDU QUE** cette proposition de fusion a été annoncée sans consultation des parties concernées;
- ATTENDU QUE** la proposition de fusion pour l'Estrie évoque de grandes préoccupations soit :
- l'étendue du territoire regroupé (10 195 km<sup>2</sup>);
  - le nombre de MRC couvertes (7);
  - le grand nombre d'élèves (plus de 36 000);
  - le grand nombre d'établissements (plus de 120);
  - la diversité des réalités des milieux regroupés (milieux ruraux et urbains);
  - la difficulté de représentation des parents auprès des instances de consultation;
- ATTENDU QU'** il est important que le centre des décisions prises par les commissions scolaires, qui sont des gouvernements locaux autonomes, demeure près des citoyens;
- ATTENDU QU'** il est essentiel que les commissions scolaires puissent continuer d'exercer la partie de leur mission qui consiste à contribuer au développement socioéconomique de leur milieu;



## *Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François*

**ATTENDU** la demande d'appui, formulée par la Commission scolaire des Sommets;

Il est proposé par monsieur Michel Carbonneau, appuyé par madame Cécile Laliberté et résolu,

**QUE** la MRC du Val-Saint-François appuie la contreproposition soumise par la Commission scolaire des Sommets au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, contenant un nouveau scénario de réorganisation pour les commissions scolaires francophones de l'Estrie, prévoyant une fusion des commissions scolaires des Sommets et des Hauts-Cantons, de même que le maintien de l'organisation actuelle pour la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke.

Monsieur Pierre-Luc Gagnon, maire de Kingsbury, déclare être en situation de conflits d'intérêt réel, apparent ou potentiel, du fait qu'il est enseignant de la Commission scolaire de la Région de Sherbrooke.

Proposition adoptée.

### **8. Correspondance;**

#### **8.1 Dépôt et retour sur la correspondance reçue pendant la période du 18 décembre 2014 au 14 janvier 2015 (doc.);**

Aucune correspondance n'a été retenue par les membres du comité exécutif.

#### **8.2 Lecture et retour de la correspondance reçue pendant la période du 15 janvier 2015 au 21 janvier 2015;**

Aucune correspondance n'a été retenue par les membres du comité exécutif.

#### **8.3 Adoption du rapport de la correspondance par résolution du Conseil, le cas échéant;**

**CA-15-01-04**

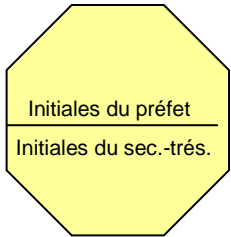
**Résolution :**

**ATTENDU QUE** le dépôt et la lecture devant ce conseil par madame la directrice générale, de la correspondance reçue par la MRC depuis le 15 janvier 2015 jusqu'au 21 janvier 2015 inclusivement et des rapports écrits;

Il est proposé par monsieur Robert Ledoux, appuyé par monsieur Michel Carbonneau et résolu,

**QUE** la correspondance reçue par la MRC depuis le 15 janvier 2015 jusqu'au 21 janvier 2015 inclusivement et, les susdits rapports écrits préparés par madame la secrétaire soient et ils sont, par les présentes, adoptés et déposés aux archives de la MRC du Val-Saint-François pour y être conservés et mis à la disposition de ceux qui désireraient en avoir copie et communication, et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

Proposition adoptée.



## *Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François*

### **9. Aménagement;**

#### **9.1 Traitement des demandes de claims miniers dans le Val-Saint-François;**

Madame Bonneville indique que le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles demande si la MRC du Val-Saint-François désire maintenir en suspens deux demandes de traitement pour des claims miniers en périmètre urbain situées dans la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton.

**CA-15-01-05**

#### **Résolution :**

**ATTENDU QUE** la MRC du Val-Saint-François a reçu une correspondance du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), datée du 17 décembre 2014 et reçue le 23 décembre 2014 concernant le traitement de certaines demandes de claims miniers dans la MRC du Val-Saint-François;

**ATTENDU QUE** le MERN demande à la MRC si celle-ci désire que le traitement des claims miniers actifs et en demande sur le territoire soient suspendus tant que la MRC du Val-Saint-François n'aura pas identifié la délimitation des territoires incompatibles avec l'activité minière;

Il est proposé par monsieur Rolland Camiré, appuyé par monsieur Michel Carbonneau et résolu,

**QUE** la MRC du Val-Saint-François demande au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles de suspendre le traitement des titres miniers actifs et ceux en demande sur le territoire de la MRC du Val-Saint-François.

Proposition adoptée.

#### **9.2 Contrat à Bios-consultants dans le cadre du PDZA;**

**Attribution de contrat à Bios-consultants pour la validation terrain des friches agricoles dans le cadre du Plan de développement de la zone agricole (PDZA)**

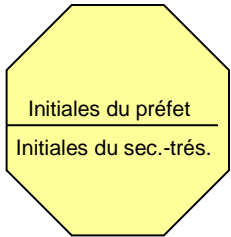
**CA-15-01-06**

#### **Résolution :**

**ATTENDU QUE** la MRC du Val-Saint-François est présentement en cours d'élaboration de son Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

**ATTENDU QUE** le PDZA de la MRC prévoit un travail d'identification des terres en friche ayant un potentiel de remise en valeur agricole;

**ATTENDU QU'** un contrat a été attribué au conseil des maires de décembre 2014 à la firme Néogis Solutions géomatiques



## *Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François*

Inc. pour l'identification des terres en friches et des surfaces cultivables du territoire;

**ATTENDU QUE** la firme Bios-consultants a présenté une offre de service à la MRC pour la validation terrain des friches agricoles ayant un potentiel de remise en valeur;

**ATTENDU QUE** la MRC a reçu une aide financière de l'ordre de 40 000 \$ du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et d'Agriculture et Agroalimentaire Canada pour élaborer ce plan et que le montage financier de réalisation prévoit un montant pour l'identification des friches ayant un potentiel de remise en valeur;

Il est proposé par madame Cécile Laliberté, appuyé par monsieur Patrice Desmarais et résolu,

**D'** attribuer un contrat de services professionnels à la firme Bios-consultants pour un montant de 11 785 \$, taxes en sus, pour la validation terrain des friches agricoles ayant un potentiel de remise en valeur dans le cadre du PDZA de la MRC;

**D'** autoriser le paiement de la dépense, sur réception des travaux du mandat.

Proposition adoptée.

### **10. Évaluation;**

#### **10.1 Dépôt du rapport mensuel du mois de décembre 2014 sur la tenue à jour, questions et commentaires (doc.);**

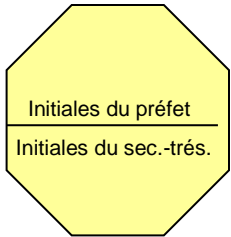
Les membres du conseil prennent acte du dépôt du rapport mensuel du mois de décembre 2014.

Madame la directrice informe les membres qu'il y a encore plusieurs places pour la séance de formation sur l'évaluation foncière qui se tiendra le 10 février prochain à 18 h 30 dans le Canton de Valcourt.

### **11. Rapport des comités;**

### **12. Cour municipale;**

### **13. Suivi des dossiers;**



## *Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François*

### **14. CLD du Val-Saint-François;**

#### **14.1 Suivi concernant le service de développement régional et local;**

##### **14.1.1 Recommandation du comité de suivi : Réorganisation des services et descriptions de tâches – Approbation par résolution, le cas échéant;**

Madame la directrice indique que le conseil de la MRC doit adopter la réorganisation des services du CLD et les nouvelles descriptions de tâches des futurs employés qui ont été présentés et discutés au huis clos de 18 h.

#### **Adoption de la réorganisation des services du CLD et des nouvelles descriptions de tâches des employés**

CA-15-01-07

#### **Résolution :**

**ATTENDU QUE** le contexte budgétaire actuel impose à la MRC de revoir sa structure dédiée au développement;

**ATTENDU QUE** Delta Plus a accompagné le préfet de la MRC, le président du CLD et la directrice générale de la MRC dans la réorganisation du service de développement régional et local;

**ATTENDU QUE** cette réorganisation s'est conclue par 3 axes à prioriser, soit :

- Favoriser le développement régional et local
- Appui aux entreprises et à la création d'emplois
- Promouvoir la région

**ATTENDU QUE** l'exercice de réorganisation s'est soldé par le détail de 7 postes, répondant ainsi aux exigences budgétaires;

**ATTENDU QUE** les 7 descriptions de tâches ont été déposées au conseil et que les membres du conseil en ont pris connaissance;

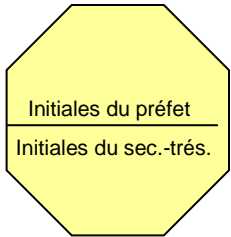
Il est proposé par Monsieur Renald Chênevert, appuyé par monsieur Claude Mercier et résolu,

**QUE** les descriptions de tâches suivantes soient adoptées :

- Responsable du service de développement régional et local et commissaire aux entreprises;
- Commissaire au financement et au développement;
- Agent de développement agroalimentaire
- Agent de développement touristique et culturel
- Agent de développement rural
- Agent de migration Place aux jeunes
- Adjoint administratif et aux communications

Proposition adoptée.





## *Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François*

**Mandater le Club de placement pour traiter les candidatures des postes qui seront affichés selon les services conservés et qui sont transférés à la MRC**

**CA-15-01-08**

**Résolution :**

**ATTENDU QUE** les 7 postes à afficher pour le service de développement régional et local imposent que la MRC du Val-Saint-François donne un mandat à une firme externe pour l'accompagner dans ce processus;

Il est proposé par madame Sylvie Bureau, appuyé par monsieur Patrice Desmarais et résolu,

**QUE** la MRC du Val-Saint-François retienne les services du Club de Placement régional.

Proposition adoptée.

### **14.1.2 Autres suivis concernant la transition des mandats du CLD;**

Aucun point n'a été ajouté concernant ce sujet.

### **15. Divers;**

#### **15.1 Adoption du Rapport 2014 pour la reddition de compte – Programme d'aide financière aux MRC (doc.);**

Madame la directrice informe les membres que le Programme d'aide financière aux MRC sera intégré dans le fonds de développement des territoires et inclura la subvention annuelle de 88 000 \$, à compter de 2015.

**CA-15-01-09**

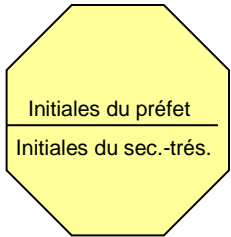
**Résolution :**

**ATTENDU QUE** la MRC du Val-Saint-François a signé une Entente de gestion dans le cadre du Programme d'aide financière aux MRC;

**ATTENDU QUE** cette aide financière permet à la MRC d'assumer une partie de ses dépenses d'opération afin de réaliser les activités qui lui sont dévolues par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de toutes autres lois;

**ATTENDU QUE** la MRC du Val-Saint-François dépose le Rapport 2014 pour reddition de compte du Programme d'aide financière aux MRC;

Il est proposé par monsieur Michel Carbonneau, appuyé par monsieur Robert Ledoux et résolu,



## *Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François*

**QUE** le Conseil de la MRC du Val-Saint-François adopte le Rapport 2014 pour la reddition de compte du Programme d'aide financière aux MRC, tel que déposé;

**QUE** copie de cette résolution et du Rapport 2014 - Programme d'aide financière aux MRC soient transmis à la direction régionale du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation de territoire.

Proposition adoptée.

### **15.2 Données de la richesse foncière aux MRC (doc.);**

La directrice explique que les données officielles ne sont pas encore connues, mais le fonctionnaire du MAMOT a confirmé que les données seront celles du projet de résolution déposée. L'adoption de ces données permettra à la MRC de procéder à la facturation des quotes-parts.

**CA-15-01-10**

**Résolution :**

**ATTENDU QU'** en date du 9 janvier 2015, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire n'est pas en mesure de confirmer les % nécessaires au calcul de la RFU 2015;

**ATTENDU QU'** en date du 6 novembre 2014, le MAMROT a proposé les % suivants :

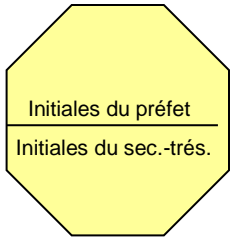
- 96,5 % à l'égard des immeubles des réseaux supérieurs de la santé et de l'éducation (visés au 2<sup>e</sup> ou au 3<sup>e</sup> alinéa de l'article 255 de la LFM); Lignes 804 et 807;
- 84,2 % à l'égard des écoles primaires (visés au 4<sup>e</sup> alinéa de l'article 255 de la LFM majoritairement utilisés à des fins d'enseignement primaire); Ligne 809;
- 71,3 % à l'égard des autres immeubles scolaires (visés au 4<sup>e</sup> alinéa de l'article 255 de la LFM); Ligne 810;

Il est proposé par monsieur Herman Herbers, appuyé par monsieur Louis Coutu et résolu,

**QUE** le Conseil de la MRC du Val-Saint-François statue les données utilisées pour le calcul de la RFU 2015 seront celles transmises par le MAMOT, le 6 novembre 2014;

**QUE** les quotes-parts 2015 soient calculées en fonction de ces données.

Proposition adoptée.



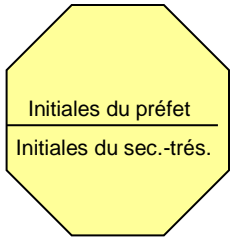
## *Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François*

### **15.3 Résolution demandant au MTQ de procéder à l'installation d'un cinémomètre photographique sur le territoire de la MRC;**

**CA-15-01-11**

**Résolution :**

- ATTENDU QU'** un arrêté ministériel prévoit quels sont les chemins publics où pourront être utilisés les cinémomètres photographiques mobiles pour contrôler le respect des limites de vitesse;
- ATTENDU QUE** l'article 634.3 du Code de la sécurité routière prévoit qu'un cinémomètre photographique peut être utilisé pour contrôler le respect des règles relatives à la sécurité routière sur tout chemin public déterminé par le ministre des Transports et le ministre de la Sécurité publique, après consultation de la municipalité responsable de l'entretien de ce chemin;
- ATTENDU QU'** il est également prévu à l'article 634.3 du Code de la sécurité routière que dans la décision d'installer un cinémomètre photographique mobile, les ministres peuvent tenir compte notamment du caractère accidentogène de ce chemin;
- ATTENDU QUE** dans la MRC du Val-Saint-François, plusieurs tronçons sont problématiques et accidentogènes et que la MRC veut qu'une route de son territoire soit surveillée par un cinémomètre photographique mobile afin de protéger ses utilisateurs;
- ATTENDU QUE** dans les municipalités de Racine et de Saint-Denis-de-Brompton, la route 222 a été l'objet de 143 collisions matérielles, de 113 collisions avec blessés et 1 collision mortelle au cours des 5 dernières années;
- ATTENDU QU'** il y a un important volume de circulation à l'occasion d'un changement de quart de travail dans une entreprise industrielle située à Valcourt;
- ATTENDU QUE** plusieurs demandes ont été adressées à la Sûreté du Québec afin d'assurer une présence policière particulière lors de ces changements de relève et que, malgré une présence policière accrue, cette route est toujours considérée dangereuse pour les utilisateurs de la route;
- ATTENDU QUE** malgré la présence policière et plusieurs efforts de sensibilisation auprès de l'entreprise industrielle et de ses employés par la Sûreté du Québec, la problématique demeure;
- ATTENDU QUE** le Conseil de la MRC du Val-Saint-François considère la sécurité routière comme étant une priorité et que l'installation d'un cinémomètre photographique mobile est une alternative que le conseil juge nécessaire;



## *Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François*

**ATTENDU QUE** lors d'un comité de sécurité publique tenu le 12 janvier dernier, les membres ont convenu de la nécessité de présenter une demande à cet effet au ministre des Transports et au ministre de la Sécurité publique;

**ATTENDU QUE** le Conseil de la MRC du Val-Saint-François volontairement a adhéré au Plan d'intervention en sécurité routière sur le réseau municipal (PISRMM), qui ne s'applique qu'aux rues municipales;

**ATTENDU QUE** le mandat prévu par le PISRMM ne prévoit pas traiter les problématiques identifiées sur les routes provinciales telles que la route 222;

Il est proposé par monsieur François Boissonneault, appuyé par monsieur Jean-Luc Beauchemin et résolu,

**QUE** la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François demande au ministre des Transports et au ministre de la Sécurité publique d'approuver l'installation d'un cinémomètre photographique mobile sur la route 222 sur le territoire de la MRC du Val-Saint-François;

**QUE** copie de cette résolution soit transmise au ministre des Transports et au ministre de la Sécurité publique.

Proposition adoptée.

### **15.4 Conseil sans papier;**

Voici les demandes de modifications de la part des membres :

- De débiter le nom des fichiers par des chiffres et par ordre numérique.
- De transmettre les fichiers en format « Word » au lieu du format « PDF » afin que les membres puissent apporter des modifications directement dans le fichier sur leur tablette ou portable.
- De mentionner le numéro du document à chaque point de l'ordre du jour lors de la séance pour mieux suivre la réunion.

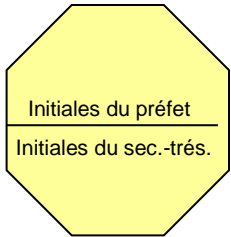
#### **Notes importantes :**

Les membres qui reçoivent les documents numériques par courriel doivent confirmer la réception des documents à l'expéditrice, car certaines adresses courriel ne confirment pas automatiquement la réception.

Lorsqu'un membre ne peut être présent au conseil de la MRC, la responsabilité revient au membre en question de transmettre les fichiers ou les documents (papier) à son remplaçant.

### **16. Période de questions par le public (temps alloué : 15 minutes);**

Monsieur le préfet s'enquiert auprès des observateurs présents afin de savoir qui d'entre eux souhaite se faire entendre par le Conseil de la MRC du Val-Saint-François.



## *Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François*

Madame Colombe Landry de Québec Solidaire demande si la MRC travaille sur les impacts sur le territoire de la MRC, à la suite des changements importants qui sont et seront apportés concernant les : CLD, Carrefour jeunesse emploi, CSSS, etc. Il n'y a pas de comité de travail concernant ce sujet.

### **17. Levée de la séance;**

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par monsieur François Boissonneault que la séance soit levée à 20 h 13.

---

Manon Fortin,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

Luc Cayer,  
Préfet